

Alby -*SUR*-Chéran

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



A CONSERVER

▼
P3

Inondations
Crues torrentielles

P5

Mouvements de
terrains

P7

Transports de Matières
dangereuses

P9

Seismes
Tremblements de terre

P10

Aléas météorologiques



UGUET

Edition 2023



Mot du Maire

Chers habitants d'Alby,

La sécurité des habitants d'Alby sur Chéran est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale; c'est pourquoi les élus ont travaillé sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS). Celui-ci est complété par un dispositif d'information préventive de la population : Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Le DICRIM reprend sous une forme condensée l'essentiel du PCS, dans le but d'informer, de sensibiliser et de prévenir la population.

Il permet également de connaître et d'identifier les risques majeurs recensés sur le territoire de notre commune (Eboulements, inondations, risques chimiques et sismiques...). Le risque zéro n'existant pas, chacun doit devenir l'acteur de sa sécurité.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement. A tout instant, vous, ou vos proches, pouvez être concernés par une catastrophe. Il est important que vous soyez conscients des dangers, pour avoir les bons comportements et réflexes qui sauvent en cas de besoin.

La Mairie reste bien sûr à votre écoute et se met à votre disposition en cas de nécessité, mais c'est tous ensemble que nous pourrons mieux faire face aux diverses situations dangereuses qui peuvent survenir.

Je vous adresse mes très cordiales salutations.

Le Maire,
Jean-Claude MARTIN

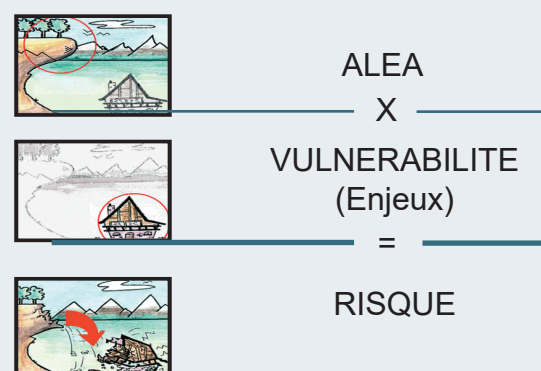
LE RISQUE C'EST QUOI?

• RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la **possibilité d'un événement potentiellement dangereux** (aléa) **d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.



Le DICRIM L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« **Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs** » (Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- Présenter et localiser les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- Rappeler les événements passés,
- Décrire les mesures prises par la commune pour réduire les effets d'un risque,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.

Le PCS LA GESTION DE LA CRISE EN CAS D'ACCIDENT

Plan Communal de Sauvegarde

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux **différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (sapeurs pompiers, forces de l'ordre...).

- INFORMER
- ALERER
- ASSISTER
- HÉBERGER
- SOUTENIR
- METTRE EN SÉCURITÉ

Téléphone

Numéros utiles

- Numéro d'urgence européen : 112
- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.68.10.10



Radio

Fréquence radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

- En cas d'alerte, écoutez :
- France Bleu : 95.2 FM
 - France Inter : 97.4 FM



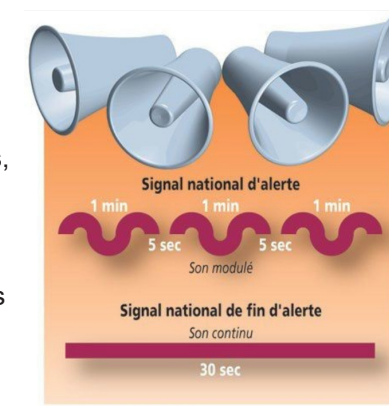
Alerte

Moyens d'alerte

FR-ALERT

• Les moyens d'alerte

- ☞ Véhicules équipés de haut-parleurs, porte-voix,
- ☞ Radio, télévision,
- ☞ Porte-à-porte, appels téléphoniques



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

Le Système d'alerte FR-ALERT



FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif est opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer depuis juin 2022.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ni de télécharger une application. L'envoi de ces alertes est automatique.

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation, submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

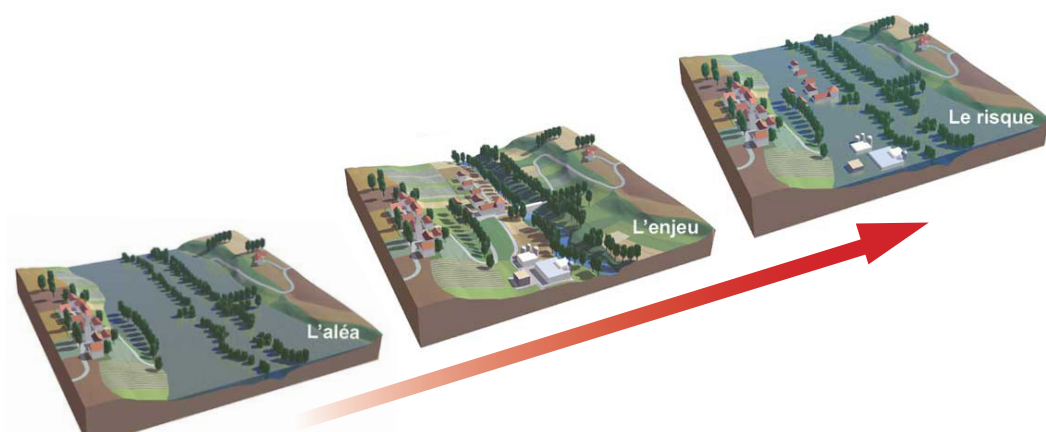
En montagne, les effets de violents orages, de la fonte des neiges, et de la pente et nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. La commune n'échappe pas à ce phénomène, principalement à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques principales d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les crues de laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs mètres cubes.



LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels

- ✦ Fermer les portes et fenêtres
- ✦ Couper le gaz et l'électricité
- ✦ Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants

Amarrer les cuves

- ✦ Faire une réserve d'eau et de nourriture
- ✦ Prévoir les équipements minimums

PENDANT

- ✦ Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- ✦ Écouter la radio
- ✦ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ✦ Ne pas téléphoner

- ✦ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ✦ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!

APRÈS

- ✦ Aider les personnes sinistrées
- ✦ Respecter les consignes
- ✦ Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc)
- ✦ Aérer, chauffer et désinfecter les pièces

- ✦ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- ✦ S'assurer que l'eau du robinet est potable

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Nettoyage des cours d'eau par les propriétaires riverains responsables de l'entretien jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau.
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR)
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.

Mesure de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.

Mesure de protection

- Surveillance des zones impactées par des glissements de molasse.

Zones concernées sur la commune

Zone centrale du ruisseau de la Touvière / Zone vers les Moulins / Zone près de la Croix Rouge :

Les ruisseaux passent en souterrain, d'où le risque de débordement s'il n'y a pas de surveillance et de curages réguliers.

Ruisseau passant au Lieutet-sud :

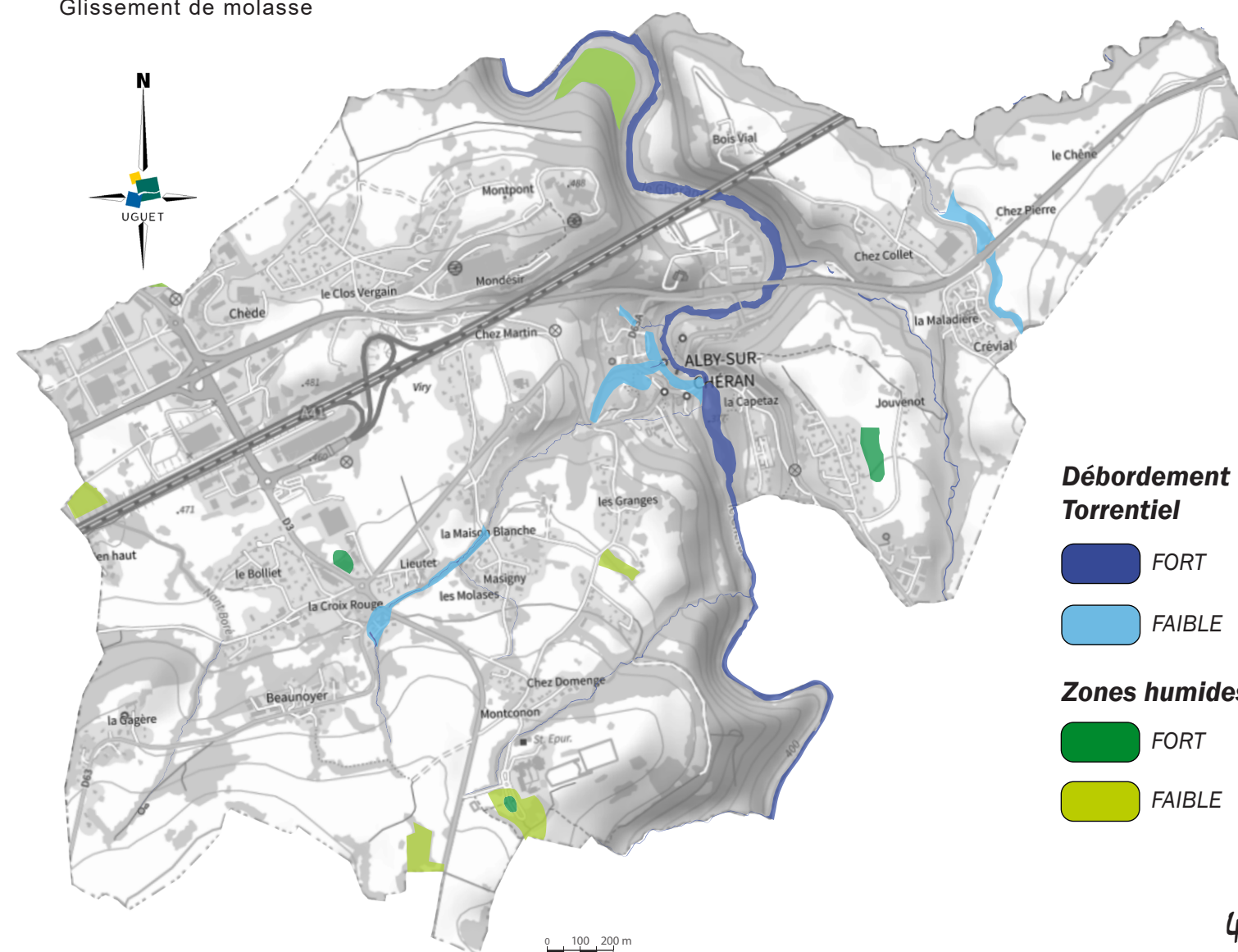
Le ruisseau passe dans un lit de faible importance, il faut donc veiller à respecter le bon écoulement.

Entre le ruisseau de Morantin et le Pont Vieux :

Glissement de molasse

Au niveau du Pont-Neuf :

Glissement de molasse



**Débordement
Torrentiel**

FORT

FAIBLE

Zones humides

FORT

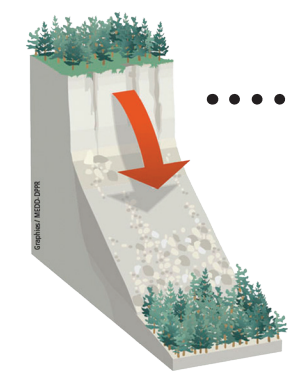
FAIBLE



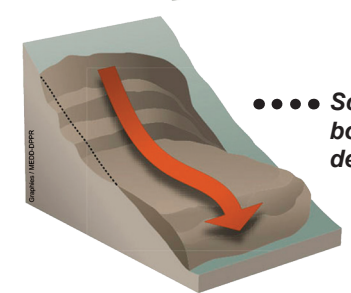
MOUVEMENTS DE TERRAINS

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain selon leur vitesse de déplacement.

- ★ **Les mouvements lents**
 - Glissements de terrain sur faibles pentes
 - Gonflements des argiles, zones humides
- ★ **Les mouvements rapides**
 - Chutes de pierres, glissements de talus
 - Éboulements / écroulements rocheux
 - Coulées boueuses / laves torrentielles
- ★ **Le ravinement**
 - Érosion des berges liée au cours d'eau



..... Schéma : Eboulis



..... Schéma : Coulée boueuse, glissement de terrain



..... Eboulement survenu le 06/08/2020 Route de Mûres

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse Évacuez le bâtiment Écoutez la radio Ne téléphonez pas (sauf urgence) N'allez pas chercher vos enfants à l'école	➡ DÈS L'ALERTE ➡ ➡ ➡ ➡	➡ ➡ ➡ ➡ ➡
	➡ ➡ ➡ ➡ ➡	➡ ➡ ➡ ➡ ➡
	➡ ➡ ➡ ➡ ➡	➡ ➡ ➡ ➡ ➡
	➡ ➡ ➡ ➡ ➡	➡ ➡ ➡ ➡ ➡

GESTION DU RISQUE

- ★ **Mesures de prévention**
 - Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR).
 - PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
 - Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs.
- ★ **Mesure de prévision**
 - Surveillance visuelle des secteurs à risques.
- ★ **Mesures de protection**
 - Filets de protection contre les chutes de pierres.

Zones concernées sur la commune

- ★ **En rive droite du Chéran :**
 - Sous le Bois Vial
 - Sous le viaduc du Chéran
 - A l'arrière du dépôt des pompiers
 - Au Sud du vieux pont
- ★ **En rive gauche du Chéran :**
 - Sous les Andelyres Sud (partie sud de la commune)
- ★ **Zone artisanale des Sables :**
 - Présence d'un glissement dans une zone de remblais.



Filets de protection contre les chutes de pierres suite à l'éboulement survenu le 06/08/2020 - Route de Mûres



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure...), tous sujets aux risques suivants :

- Risque d'incendie** suite à un échauffement, une fuite
 - Brûlures et asphyxies.
- Risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
 - Onde de choc et émission de projectiles.
- Risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
 - Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.
- Risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau
 - L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).

GESTION DU RISQUE

- Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Signalisation des matières transportées.

LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte

Mettez-vous à l'abri

Confiner-vous

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

AVANT

EN CAS D'ACCIDENT

APRÈS

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre

Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri

En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Respecter les consignes de retour à la normale

Informers les autorités de tout danger

SIGNALISATION DES MATIERES DANGEREUSES

Code Danger

- Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
- Le premier chiffre indique le danger principal.
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau.

Code Matière

- Il est propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines.
- Il permet d'identifier précisément le produit.

Les symboles de danger

Classe 1

Classe 2

Classe 3

Classe 4

Classe 5

Classe 6

Classe 7

Classes 8 et 9

Matières et objets explosibles

Gaz

Liquides inflammables

4.1- Solides inflammables
4.2- Matières sujettes à l'inflam. spontanée
4.3- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

5.1- Matières comburantes
5.2- Peroxydes organiques

6.1- Matières toxiques
6.2- Matières infectieuses

7- Matières radioactives

8- Matières corrosives
9- Matières et objets dangereux divers

Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

RISQUE NUCLEAIRE

Il s'agit d'un incident ou d'un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

Les effets radiologiques résultent du rejet dans l'environnement de particules radioactives à des concentrations telles qu'elles sont susceptibles d'entraîner des effets sur la santé par inhalation, ingestion, ou contact cutané. Il s'agit d'un incident ou d'un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

La Haute-Savoie est concernée par un risque de rejet par la centrale nucléaire du Bugey (Saint-Vulbas dans l'Ain) lors d'un accident grave.

En cas d'accident, la décision de distribution de pastilles d'iode à la population est adressée par le Préfet aux Maires.

La Mairie diffusera à la population les consignes, le lieu de distribution et les conditions.

SÉISMES - TREMBLEMENTS DE TERRE

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

- La magnitude mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.
- L'intensité est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
 - des règles para-sismiques,
 - des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondation du bâtiment).

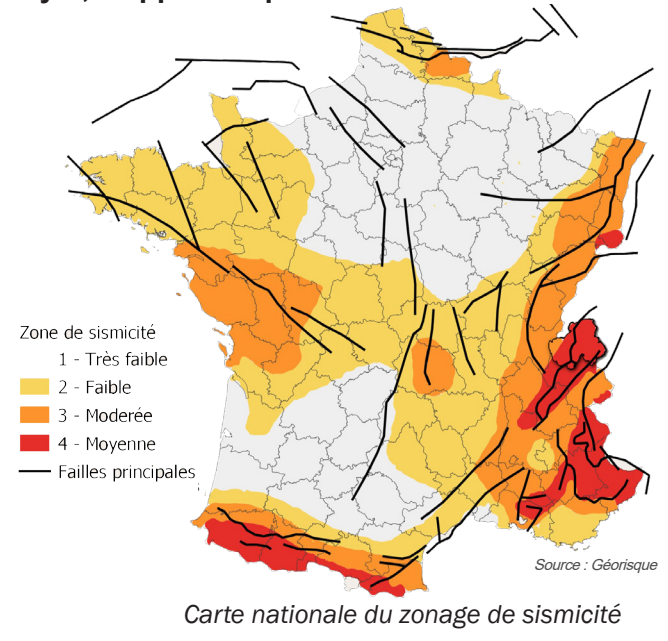
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

(à proximité de la commune)

14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI avec épicentre à Entremont qui occasionna quelques dégât dans la région de La Clusaz.

15 juillet 1996 : séisme d'Epagny de magnitude 5.2 (intensité VII-VIII). Ce séisme occasionna de nombreux dégâts dans l'agglomération annecienne.



LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse

Abritez-vous sous un meuble

Évacuez le bâtiment

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

PENDANT L'ALERTE

À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !

En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche

APRÈS LA SECOUSSE

Écouter la radio

Ni flamme, ni étincelle

Couper l'eau, le gaz et électricité

Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums

Ne pas prendre l'ascenseur

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

ALEAS MÉTÉOROLOGIQUES

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : QUELS COMPORTEMENTS POUR QUELS DANGERS ?

LA CARTE DE VIGILANCE DE METEO FRANCE

Des couleurs pour mesurer le niveau de risque

- Orange** : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- Jaune** : soyez très vigilants. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et saisissez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Vert** : soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un risque ou d'un cours d'eau. Des phénomènes occasionnels et localement dangereux (inondation, orage d'été, montées des eaux, fortes vagues submergées de littoral...) sont en alerte. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Vert** : pas de vigilance particulière. En cas de vigilance orange ou rouge, un complément d'information peut vous être fourni par les services de la Sécurité civile et de la Sécurité routière.

VAGUES-SUBMERSION

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : Fermez toutes les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : a l'écart ou sur le toit.
- Surveillez la mer et les vents.
- Tenez-vous informés auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations.
- Ne circulez pas en bord de mer, à pied ou en voiture.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.
- Surveillez la mer et les vents.
- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Gardez vos chutes d'objets ou d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Rangez les objets exposés au vent.

VENT VIOLENT

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Gardez vos chutes d'objets ou d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Rangez les objets exposés au vent.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez vous déplacer : signalez votre départ et la destination à des proches ; munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et de circulation.
- Un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

GRAND FROID

- Évitez les efforts brusques.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- N'utilisez pas de cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.
- N'utilisez pas de boissons alcoolisées.
- Évitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligés de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent ; portez un vêtement adapté (pull, gilet, manteau, chaussures, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Validez à un habillage adéquat (chaussures chaudes, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).

INONDATION

- Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
- Si vous êtes absolument indispensables de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Protégez votre intégrité et votre environnement proche.
- Dans les zones à risque, évitez de vous déplacer, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face aux montées des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

PLUIE-INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Informez-vous (radio, etc.) évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- Évitez les abords des cours d'eau.
- Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

ORAGES

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer. Les conditions de circulation peuvent devenir soudainement dangereuses.
- Évitez les activités extérieures de loisir.
- Abandonnez vos zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électroniques.
- À l'approche d'un orage, abaissez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.

AVANCHES

- Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude.
- Renseignez-vous auprès de la préfecture du département.
- Respectez strictement les mesures d'interdiction des véhicules et des personnes dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'altitude.
- Conformez-vous aux instructions et aux consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Consultez les bulletins spécialisés de Météo-France, les informations locales et les professionnels de la montagne.

CANICULE

- Passer au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.
- Personnes âgées : buvez un litre et demi d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- N'hésitez pas à aller ou à vous faire aider.

Personnes âgées ou vulnérables : Inscrivez-vous en mairie sur le registre des personnes vulnérables. Ce dernier permettra à la commune de vous identifier et de vous alerter en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

Alby-SUR-Chéran

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS



Pour en savoir plus :

- ☛ Le site internet du Ministère de la transition écologique : ecologie.gouv.fr
- ☛ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'urbanisme sont consultables en Mairie et sur le site geoportail-urbanisme.fr ou geoportail-des-savoie.org
- ☛ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en Mairie
- ☛ Mairie d'Alby-sur-Chéran : 04.50.68.10.10